

# LÉMAN EXPRESS DES MESURES FORTES POUR ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT

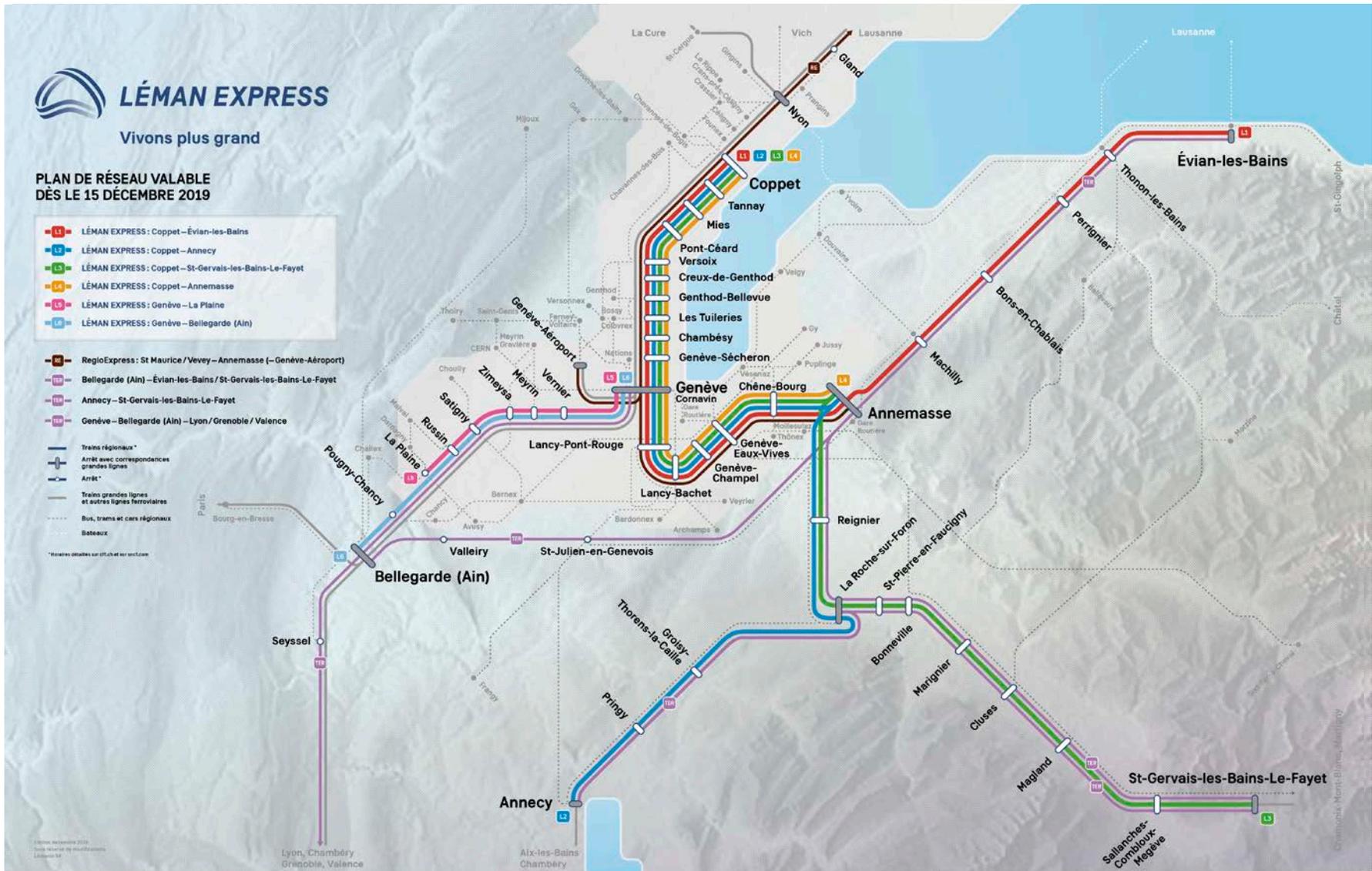
12 DÉCEMBRE 2018



Vivons plus grand

PLAN DE RÉSEAU VALABLE  
DÈS LE 15 DÉCEMBRE 2019

- LÉMAN EXPRESS: Coppet – Évian-les-Bains
  - LÉMAN EXPRESS: Coppet – Annecy
  - LÉMAN EXPRESS: Coppet – St-Gervais-les-Bains-Le-Fayet
  - LÉMAN EXPRESS: Coppet – Annemasse
  - LÉMAN EXPRESS: Genève – La Plaine
  - LÉMAN EXPRESS: Genève – Bellegarde (Ain)
- RégioExpress: St Maurice / Vevey – Annemasse (– Genève-Aéroport)
  - Bellegarde (Ain) – Évian-les-Bains / St-Gervais-les-Bains-Le-Fayet
  - Annecy – St-Gervais-les-Bains-Le-Fayet
  - Genève – Bellegarde (Ain) – Lyon / Grenoble / Valence
- Trains régionaux\*
  - Arrêt avec correspondances grandes lignes
  - Arrêt\*
  - Trains grandes lignes et autres lignes ferroviaires
  - Bus, trams et cars régionaux
  - Bateaux
- \* Horaires détaillés sur [TGV.ch](http://TGV.ch) et sur [snl.ch](http://snl.ch)



**En décembre 2019, le réseau Léman Express viendra profondément modifier les habitudes en matière de mobilité à Genève et dans la région.**

- **Le potentiel supplémentaire offert par le réseau est équivalent à celui d'une autoroute à deux doubles voies**
- **A Genève, plus de 80% des habitants et près de 86% des emplois seront situés à moins de 1,5 km d'une gare du Léman Express**

**Le nouveau réseau doit permettre de réduire fortement le trafic pendulaire et ainsi d'apaiser la circulation dans le centre. Pour assurer son succès et encourager activement les changements d'habitudes, il est indispensable de mettre en place des mesures d'accompagnement efficaces.**

## **1. ADAPTATIONS DES RÉSEAUX DE TRANSPORTS**

## **2. AUTRES MESURES FAVORISANT LE REPORT MODAL**

**Certaines mesures seront appliquées dès la mise en service du Léman Express. D'autres seront mises en œuvre par la suite car elles nécessitent des modifications législatives ou des travaux.**

# 1. ADAPTATION DES RÉSEAUX DE TRANSPORTS

## LÉGENDE

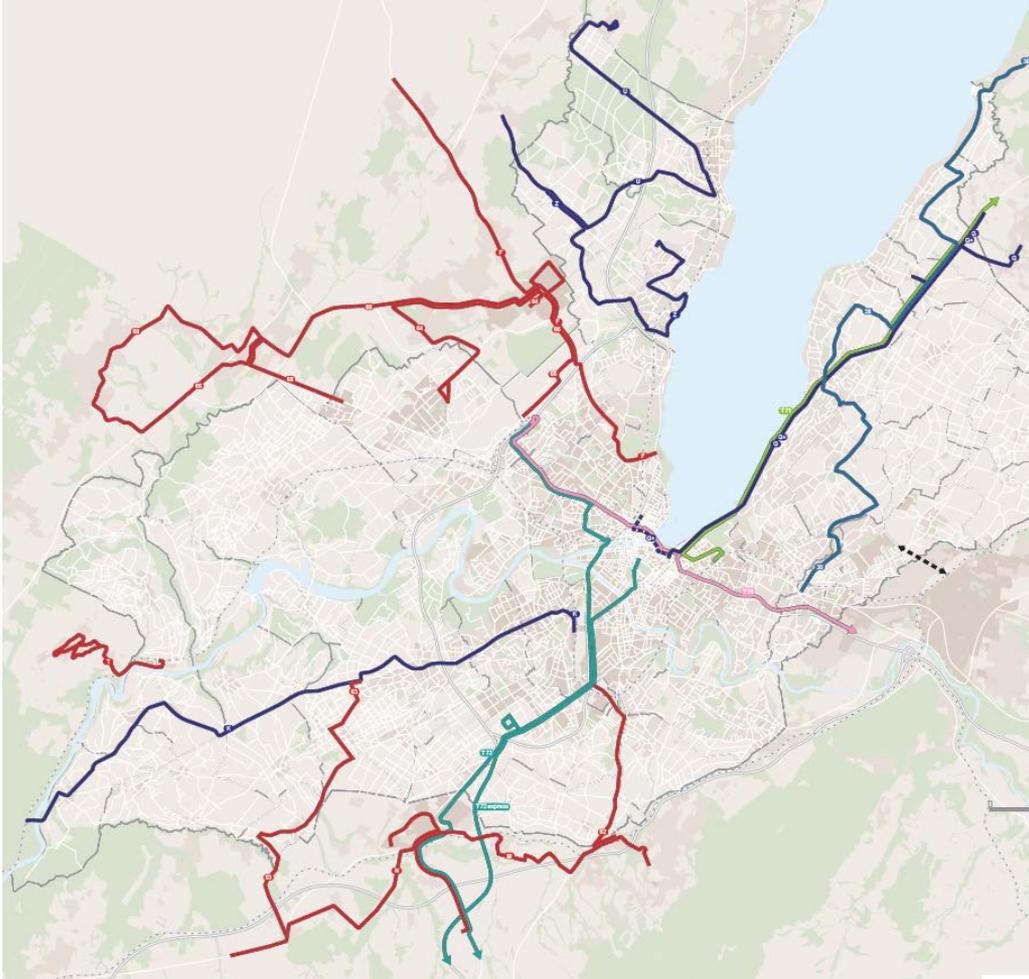
➔ Rabattement de chaque commune sur une gare ou halte du réseau Léman Express

— Léman Express

⊙ Gares / Haltes



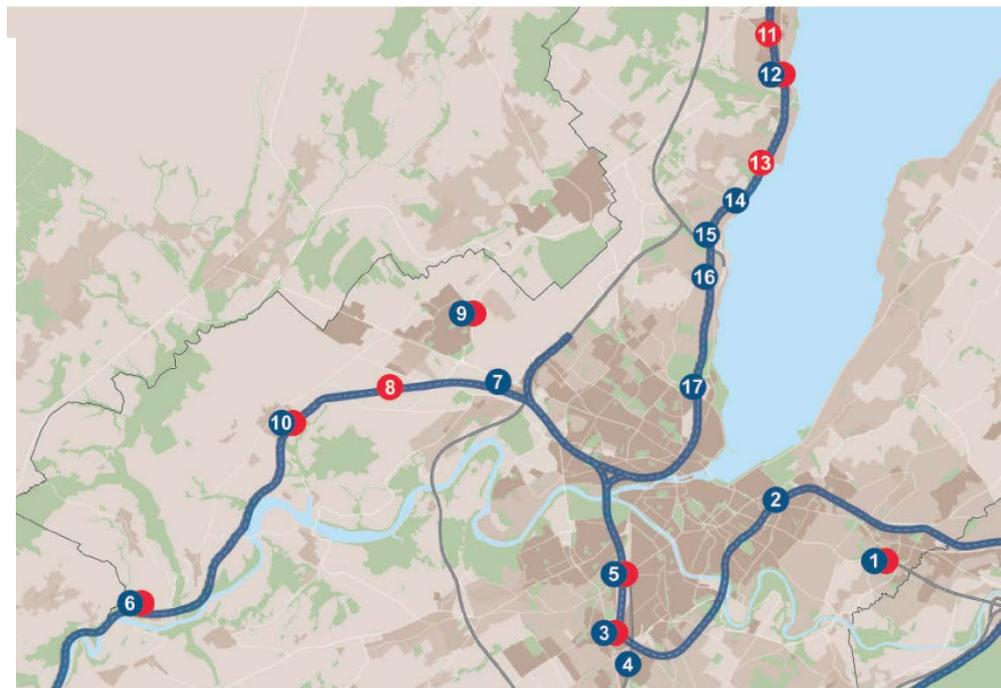
## En complément du train, des développements qui renforcent encore le potentiel de report modal



### A l'étude: projets d'extension ou de création de lignes urbaines desservant le territoire français

- Extension ligne 62 vers le technopôle d'Archamps
- Création d'une ligne Jussy - Presinge – Puplinge – gare d'Annemasse
- Extension ligne 63 sur secteur Viry
- Desserte du P+R Viry vers la gare de La Plaine

	EMPLACEMENT	HORIZON		HORIZON	
1	Chêne-Bourg	2019-2022	100	déc. 2019	130
2	Genève Eaux-Vives	2019-2022	50	—	—
3	Bachet	2019-2021	300	2019-2021	30
4	Trèfle Blanc	2019-2022	1000	2019-2022	100
5	Lancy Pont-Rouge	en service	590	en service	85
6	La Plaine	2019-2022	200	2019-2022	12
7	Vernier/Meyrin	en service	100	—	—
8	Zimeysa	—	—	en service	6
9	Meyrin	en service	62	en service	10
10	Satigny	en service	92	en service	15
		> 2026	108	—	—
11	Pont-Céard	—	—	2022	10
12	Versoix	en service	98	en service	15
		> 2026	105	—	—
13	Creux-de-Genthod	—	—	en service	16
14	Genthod Bellevue	en service	50	—	—
15	Les Tuilleries	en service	50	—	—
16	Chambésy	en service	6	—	—
17	Sécheron	en service	340	—	—



# Stationnements en service

<u>Satigny (2)</u>	40 places
<u>Versoix (10)</u>	50 places
<u>Creux-de-Genthod (9)</u>	12 places
<u>Genthod Bellevue (8)</u>	24 places
<u>Les Tuileries (7)</u>	24 places
<u>Sécheron (6)</u>	58 places
<u>Cornavin</u>	486 places (vélostations) 570 places (espace public)

## Dès décembre 2019

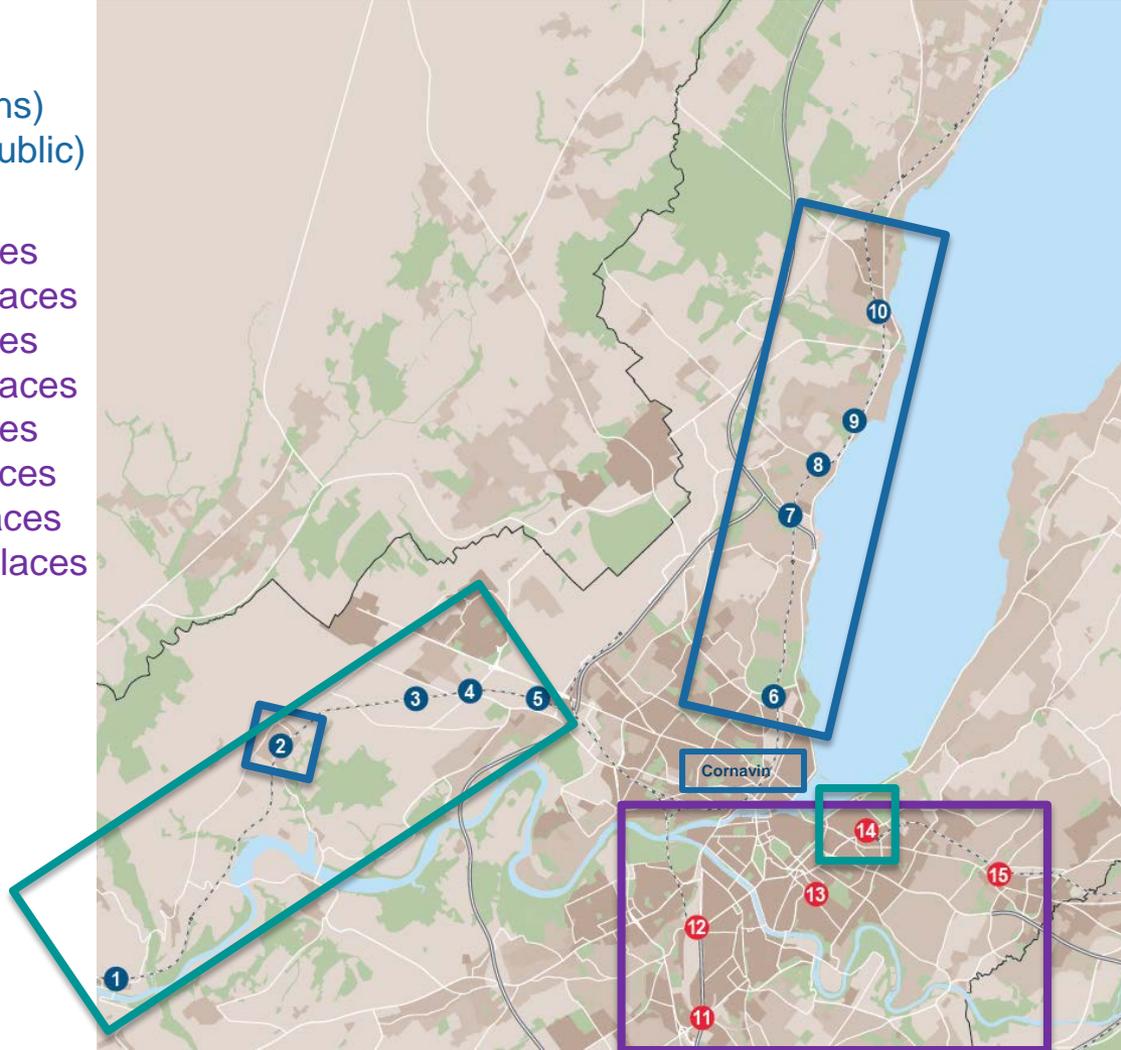
<u>Chêne-Bourg (15)</u>	Vélostation : 250 places Voie publique : 164 places
<u>Eaux-Vives Sud (14)</u>	Vélostation : 236 places Voie publique : 700 places
<u>Lancy-Bachet (11)</u>	Vélostation : 270 places Voie publique : 80 places
<u>Lancy-Pont-Rouge (12)</u>	Vélostation : 1200 places
<u>Genève-Champel (13)</u>	Voie publique : 184 places

## 2022

<u>La Plaine (1)</u>	36 places
<u>Satigny (2)</u>	25 places sous couvert
<u>Zimeysa (3)</u>	10 places sous couvert
<u>Meyrin (4)</u>	25 places sous couvert
<u>Vernier (5)</u>	20 places sous couvert

## 2025

<u>Vélostation Eaux-Vives Nord (14)</u>	500 places
---	------------



**Améliorer l'accès, la sécurité et le confort des déplacements vers les gares**

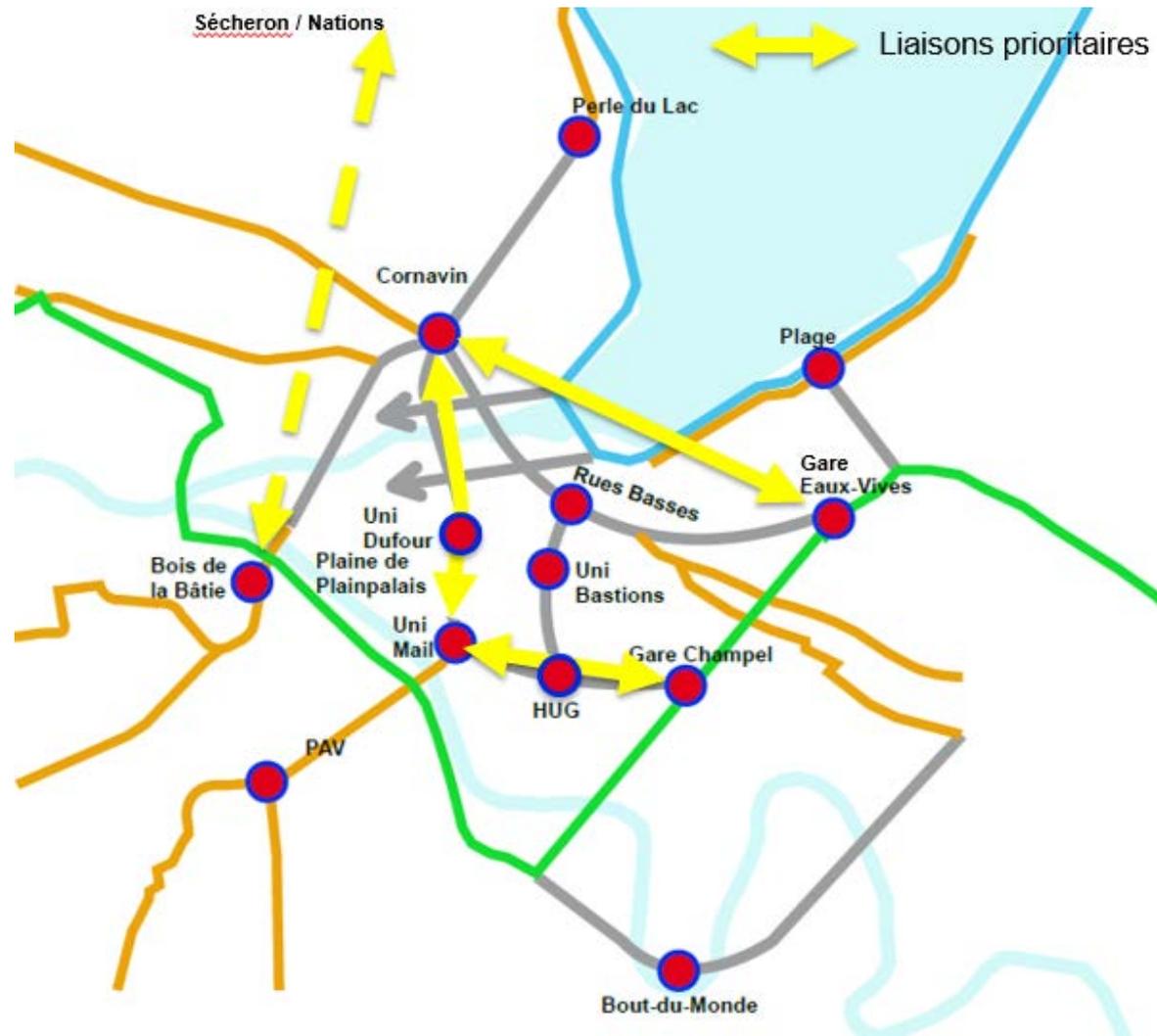
**Aménager les interfaces pour faciliter les transbordements**



**Priorité à la réalisation du U lacustre et de la passerelle, qui permettront de relier les deux rives et les pénétrantes cyclables**

## Nouveaux projets à étudier pour améliorer les continuités en ville

- Taskforce mise en place en septembre 2018 avec la Ville de Genève pour réaliser des liaisons prioritaires au centre-ville
- Priorité aux liaisons entre les gares



J'arrive — Je m'oriente — Je m'informe  
Je décide — Je me déplace



- Signalétique statique dans les gares (comme à Cornavin) : guider les voyageurs à la sortie des quais vers la ligne urbaine recherchée
- Information sur les directions en cas de lignes éclatées
- Bornes avec écrans TFT aux interfaces : infos départs CFF et TPG de la zone entière + plan de situation
- Ecrans TFT aux arrêts : infos prochains départs des lignes aux arrêts

## **Le nouveau Plan d'action des transports collectifs 2020-2024 prévoit une croissance de l'offre de + 20% par rapport à 2019.**

### **Objectifs**

- Intégrer le Léman Express dans la chaîne de déplacement des usagers des transports collectifs à l'échelle du grand Genève
- Développer l'offre en lien avec les nouveaux quartiers d'urbanisation
- Offrir une meilleure capacité dans les secteurs saturés du réseau
- Poursuivre le développement des lignes existantes transfrontalières
- Développer l'offre produite électriquement

**Ceci nécessitera un effort financier de plus d'un milliard de francs, étant donné que le niveau de recettes escomptés, au regard des tarifs en vigueur, ne permettra de couvrir que 40% des coûts de fonctionnement.**

## **Fin 2019, en plus de la mise en service du Léman Express et de la réorganisation du réseau prévue à cet effet:**

- Nouvelle ligne de tram 17 Annemasse – Eaux-Vives – Lancy-Pont-Rouge (cadence 9 min)
- Mise en service du nouveau dépôt TPG à "En Chardon"
- Allongement des quais sur La Plaine (finalisé en 2021) pour permettre le doublement des trains aux heures de pointe

## **Autres infrastructures mises en service sur la période 2020-2024:**

- Fin 2020 : extension ligne de tram 14 jusqu'à Bernex-Vailly
- Fin 2021 : extension ligne de tram 15 jusqu'à Cherpines - ZIPLO
- Fin 2021 : BHNS Veyrier (ligne 21) et liaison Champel - Grands Esserts (ligne 7)
- Fin 2022 : BHNS Axe Frontenex (ligne 4)
- Fin 2023 : extension ligne de tram 15 jusqu'à Saint-Julien-en-Genevois
- En 2024 : BHNS Vernier - Genève (lignes 6 et 19)
- Fin 2024 : extension ligne de tram 15 entre Nations et le Grand-Saconnex

## Loi sur le réseau de transports publics (H150)

- Mise à jour de la H 1 50
- Nouveau projet de loi ouvrant un crédit d'études et d'investissements de 53 MF

## Objectifs

- Actualisation de la loi actuelle au regard de l'avancement de la planification :
  - ⇒ *Mise à jour des dispositions relatives au financement des infrastructures de transports publics*
  - ⇒ *Financement de nouveaux projets*
  - ⇒ *Mise à jour du schéma directeur du réseau sur rail*
  - ⇒ *Mise en conformité avec les nouvelles bases légales (LGAF, LMCE,...)*
- Mettre à disposition tous les outils et bases légales nécessaires à la réalisation efficace et coordonnée des futures infrastructures en site propre

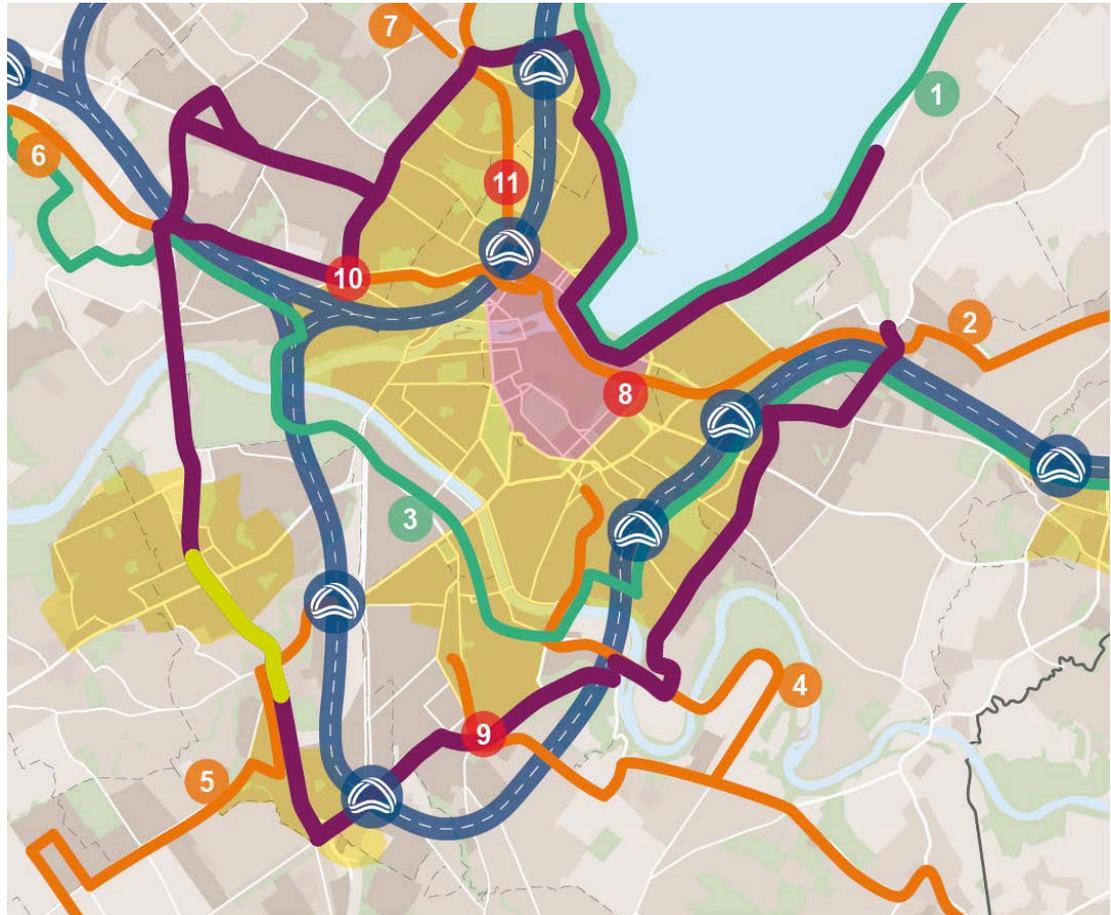
## Une large consultation programmée :

- ⇒ **Consultation des communes de décembre à février 2019**
- ⇒ **Enquête publique de décembre à janvier 2019**

## **2. AUTRES MESURES FAVORISANT LE REPORT MODAL**

## Léman express et LMCE: des synergies indispensables

- Mise en œuvre de la moyenne ceinture
- Priorisation des transports collectifs et de la mobilité douce dans les zones I et II
- Aménagements de voies cyclables sûres et confortables
- Nouveaux espaces publics pour améliorer les transbordements
- Nouveaux axes de transports publics performants

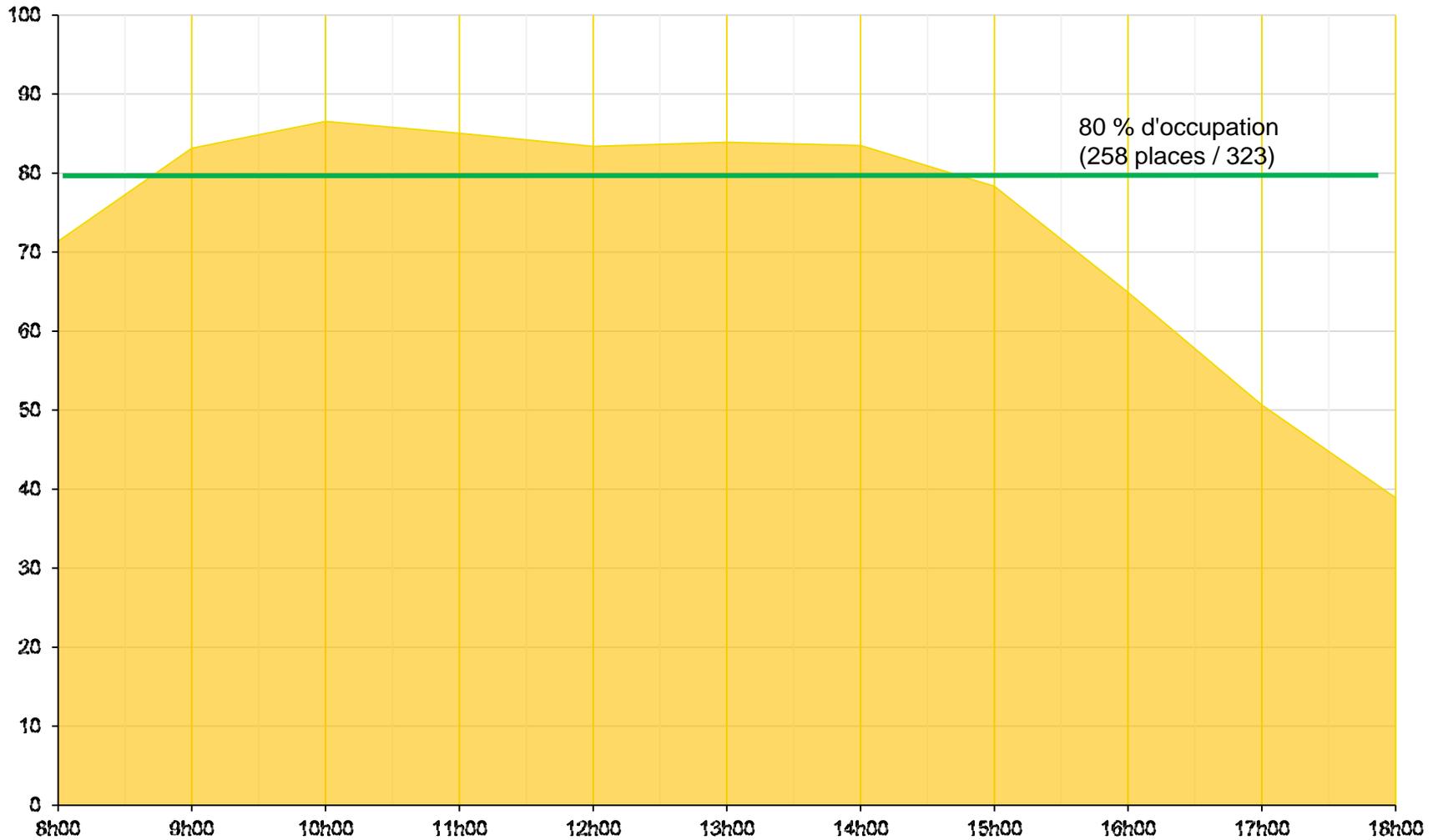


## Influer sur le report modal en agissant sur l'offre

- Le taux de motorisation des ménages diminue
- Certains parkings du centre-ville ne sont pas utilisés de façon optimale et affichent de la disponibilité
- Les nouvelles règles d'attribution des macarons habitants ont permis de réduire la pression sur la zone bleue macaron (-20% de *surbooking*)

**Le programme de mise en œuvre de la LMCE nécessite de supprimer des places de stationnement sur voirie pour permettre la réalisation de mesures priorisant les transports publics et la mobilité douce dans les centres et pour fluidifier la moyenne ceinture et les pénétrantes.**

## Occupation maximum moyenne Hôtel des Finances

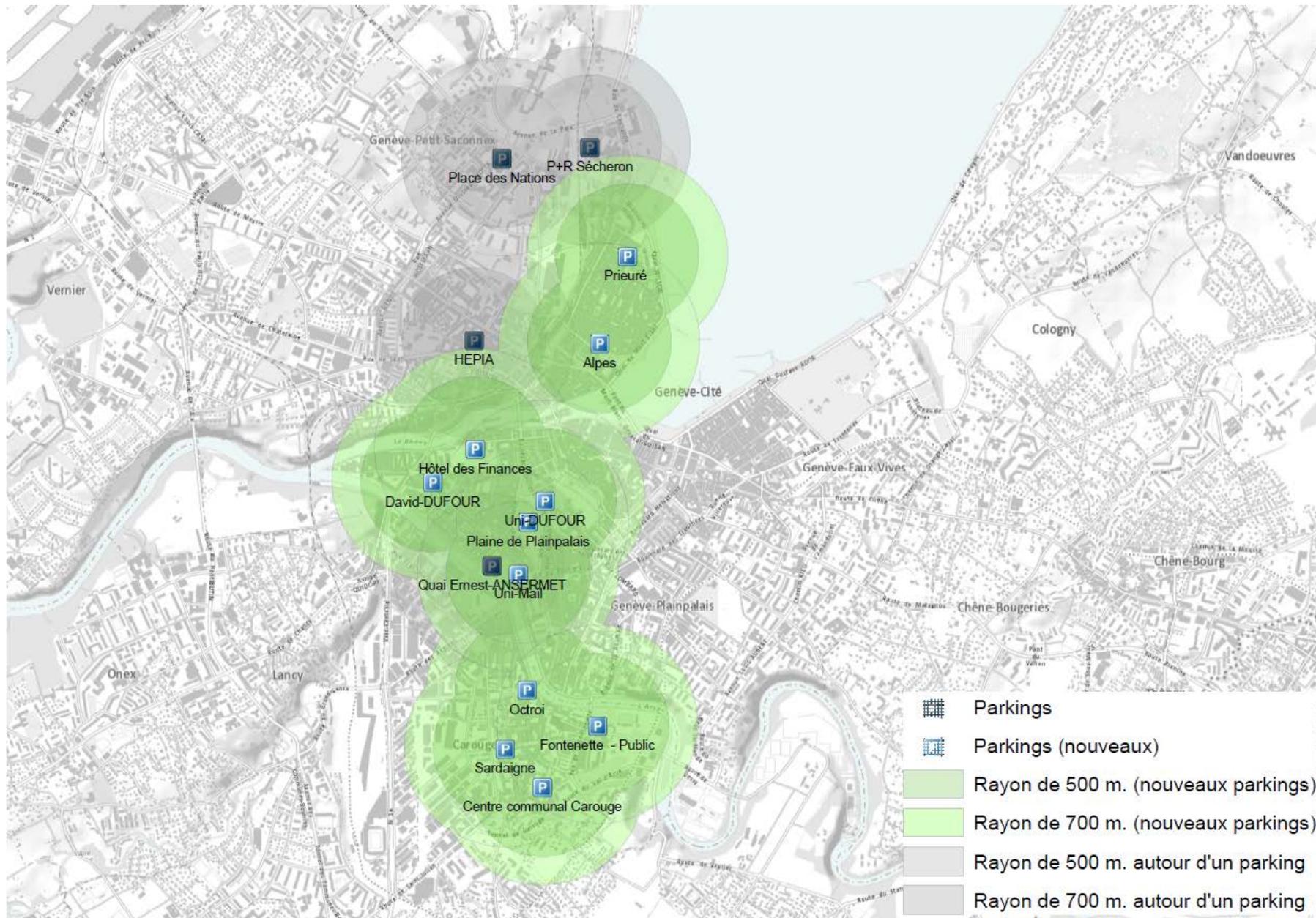


## Modifications proposées à la loi d'application de la loi fédérale sur la circulation routière (LALCR)

- **Adaptation du pourcentage de l'offre de référence (de 0,5% à 2%) qu'il est possible de compenser dans des parkings à ouvrage public existants:**
  - Selon les règles actuelles: 111 places (0,5% de 22'289 places)
  - Avec le PL: 444 places (2% de 22'289 places)
- **Modification des conditions d'éligibilité des parkings à la compensation:**
  - Selon les règles en vigueur, seuls 4 parkings sur 30 sont éligibles pour procéder à des compensations au centre-ville
  - Avec le PL, une douzaine seraient potentiellement utilisables

### Objectifs

- Mieux remplir les parkings souterrains qui sont de plus en plus sous-utilisés
- Davantage de flexibilité pour mettre en œuvre la LMCE au centre-ville



## Modifications proposées à la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée

Reformulation de la LMCE de manière à indiquer que des dérogations au principe de compensations sont possibles en présence d'aménagements améliorant la fluidité OU la sécurité des différents modes de déplacement

**Pour rappel, le loi actuelle prévoit le caractère cumulatif des deux critères**

### Objectif

#### Accélérer la mise en œuvre de la LMCE en permettant:

- la création de la moyenne ceinture (critère de fluidité),
- de voies de bus (critère de fluidité)
- et de pistes cyclables (critères de sécurité et de fluidité)

## **La disposition d'une place influence l'utilisation d'une voiture**

(45% des actifs utilisent leur voiture si la place est gratuite; 32% s'ils doivent payer; 12% s'ils n'en disposent pas)

### ➤ **Fiscalisation des places de parc gratuites:**

obligation de déclarer dans le certificat de salaire de l'employé la mise à disposition d'une place gratuite ou inférieure au prix coûtant (avantage en nature). Il s'agit d'inciter les automobilistes à se rendre au travail en utilisant d'autres moyens de transports.

Mesure actuellement examinée au plan fiscal et juridique

### ➤ **Développement des plans de mobilité d'entreprises:**

Sensibilisation des entreprises, conseil et accompagnement en collaboration étroites avec les associations économiques faîtières.

### ➤ **Exemplarité de l'Etat**

- **Renforcer la mission de contrôle du stationnement de la Fondation des Parkings (FDP)**
- **Réaffectation progressive des P+R genevois en zone urbaine**
- **Mandat pour examiner les dispositions à mettre en œuvre pour une éventuelle réalisation et exploitation de P+R sur le territoire français**

- **Solutions pour accélérer la réalisation des P+R planifiés et les dessertes en transports collectifs**
- **Alternatives à court terme pour la desserte de Saint-Genis-Pouilly**
- **Nouvelles démarches de type "lettre d'intention sur la mobilité pendulaire"**

**MERCI POUR VOTRE ATTENTION**



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

PORT TENEBRAS LUX

12.12.2018